



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 51/22

Objet

Convention de Partenariat
2022-2026 pour améliorer
l'accueil du public en forêt
de Chaux

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Séverine CALINON

Conseil Communautaire

23 juin 2022

Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 57

Nombre de procurations : 16

Nombre de votants : 73

Date de la convocation : 17 juin 2022

Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, J. Gruet à I. Delaine, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

Le massif forestier de Chaux (22.000 ha) constitue un espace naturel emblématique et stratégique. Il faut y organiser la présence du public (locaux et touristes), sans compromettre la préservation de l'environnement et la ressource en bois.

Or, les équipements réalisés au fil des années ne sont plus toujours adaptés aux attentes.

C'est pourquoi, le Pays Dolois - Pays de Pasteur a piloté un travail entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté de Communes du Val d'Amour, la Communauté de Communes Jura Nord et l'Office National des Forêts (ONF).

Conscients de l'intérêt de coordonner leurs efforts pour protéger et renforcer l'attractivité du massif, ces partenaires ont formalisé une convention d'une durée de 5 ans (2022-2026).

Leur objectif partagé est de concilier la protection des milieux naturels, la cohabitation de différentes activités (production sylvicole, activités cynégétiques, ...) tout en améliorant les conditions d'accueil, d'agrément et de détente du grand public (promenades, circulations douces, informations sur la nature, sensibilisation à l'environnement...).

La convention jointe au présent rapport détaille la participation financière de chaque partenaire ainsi que l'échelonnement prévu des travaux sur les 5 ans. L'ensemble de l'opération est estimé à 448 600 euros HT d'investissement dont 276 050 euros à la charge de la Communauté

d'Agglomération du Grand Dole. En outre, 312 500 euros HT seront mobilisés pour entretenir les 50 kms de voirie ouverts à la circulation publique dont 200 000 euros par l'ONF.

Le programme d'actions se décline en 6 fiches jointes au présent rapport :

1. Rénovation et amélioration des équipements d'accueil sur la zone ouest du Massif (parcs animaliers, sentier de détente ludique et sportive, sentier thématique de la Corne des Epissiers)
2. Réhabilitation de l'accueil et de la signalétique sur les portes d'entrée secondaires du massif de Chauv
3. Renforcement de l'unité de territoire « Forêt de Chauv »
4. Matérialisation du plan de circulation routière intra-forestière (amélioration de l'information, sécurisation)
5. Développement d'actions ciblées dans le domaine de l'environnement (passerelle des scouts, renaturation de la Clauge)
6. Réfection généralisée de la voirie ouverte à la circulation

La convention prend acte des travaux prévus pour l'aménagement, le développement et la promotion des Baraques du 14 pilotés par l'association des Villages de Chauv, qui s'inscrivent dans la dynamique voulue par les signataires.

De même, elle pourra faire l'objet d'un prolongement lorsque la nouvelle politique régionale d'accompagnement des territoires sera adoptée, en particulier pour aménager de nouvelles boucles cyclotouristiques dans le massif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2022-2026 ci-annexée pour améliorer l'accueil du public en forêt de Chauv ainsi que les 6 fiches « action » qui lui sont jointes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Association Pays Dolois – Pays de Pasteur
- Office National des Forêts – Agence Territoriale du Jura

